



Litige avec garagiste vendeur d'un scooter

Par **onurb**, le **09/04/2009** à **07:57**

Bonjour,
J'ai fait l'acquisition d'un scooter d'occasion dans un garage en juillet 2008.
Suite à un problème au niveau du carburateur, j'ai déposé le scooter hier dans un autre garage.
Lors des essais après la réparation, le garagiste a constaté que le cadre du cyclo est cassé... Il me confirme que ceci ne peut être dû qu'à un choc violent ou un accident. Le garagiste m'a donc très certainement vendu un scooter accidenté et "bricolé".
Quels sont mes droits, comment puis-je obtenir réparation, quelles démarches dois-je effectuer.
Merci de vos réponses et commentaires
Bruno

Par **Tisuisse**, le **09/04/2009** à **23:50**

Bonjour,
Lisez déjà ceci : http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm